



16 décembre 2013

Appel à candidatures d'experts auprès de la Convention internationale pour la protection des végétaux

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) lance un appel à candidatures d'experts dûment qualifiés qui seront appelés à siéger dans le groupe de travail chargé d'élaborer une norme internationale relative aux *Déplacements internationaux de produits en bois et de produits artisanaux à base de bois (2008-008)*. Les candidatures doivent être envoyées le **15 février 2014** au plus tard.

Qualifications requises

Le Comité des normes (CN) choisit les experts dont les compétences et l'expérience lui paraissent les plus proches des qualifications spécifiquement requises. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section «Expertise» de la [spécification](#) correspondante. Les groupes de travail conduisent leurs débats et leurs travaux en anglais, par conséquent les experts doivent bien maîtriser cette langue. Ils doivent aussi être disponibles pour participer à la prochaine réunion du groupe technique ou du groupe de travail qui les concerne. La date de cette réunion figure sur le [calendrier de la CIPV](#).

1. Expertise recherchée pour le groupe de travail chargé d'élaborer une norme internationale relative aux *Déplacements internationaux de produits en bois et de produits artisanaux à base de bois (2008-008)* (voir [Spécification 57](#))

Cinq à sept spécialistes des questions phytosanitaires, dont les connaissances conjuguées couvrent les domaines suivants: l'élaboration ou l'application de mesures phytosanitaires permettant de gérer les risques phytosanitaires associés aux déplacements internationaux d'articles réglementés en bois ou à base de bois; l'analyse du risque phytosanitaire et la fabrication des produits en bois.

Outre ces experts, des spécialistes du secteur des produits et des articles artisanaux en bois peuvent être conviés à participer à la (aux) réunion(s) du Groupe de travail d'experts ou à une partie d'une réunion, en qualité d'experts invités.

Il est recommandé que le Groupe de travail d'experts compte parmi ses membres au moins un expert du Groupe technique sur la quarantaine forestière (TPFQ).

Les experts sélectionnés doivent être disponibles pour participer à la réunion du groupe de travail en 2014, actuellement prévue les 15-19 septembre 2014 à Rome, Italie. La date de cette réunion figure sur le [calendrier de la CIPV](#).

Critères utilisés pour déterminer les participants susceptibles de bénéficier en priorité d'une aide du Secrétariat de la CIPV pour participer aux réunions

La prise en charge des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance d'un participant à une réunion de la CIPV incombe à l'organisation qui l'emploie. Si l'employeur n'est pas en mesure d'allouer des fonds suffisants, les participants sont invités à faire appel à d'autres sources d'assistance. Lorsque les efforts déployés pour obtenir une aide sont avérés mais ont été infructueux, une demande d'aide (pour couvrir les frais de voyage et de subsistance) peut être présentée au Secrétariat de la CIPV. Les fonds dont le Secrétariat dispose pour faciliter la participation aux réunions sont limités. Les exceptions sont laissées à l'appréciation du Secrétariat de la CIPV.

L'aide sera accordée en priorité aux participants:

- 1) qui proviennent des parties contractantes à la CIPV;
- 2) qui ne demandent qu'une aide partielle (par exemple, le gouvernement ou l'organisation prend en charge le billet d'avion et la demande d'aide se limite à l'indemnité journalière de subsistance); et
- 3) qui proviennent de pays à faible revenu national brut et/ou à faible revenu national brut par habitant (selon les données de la Banque mondiale).

La situation financière du pays dans lequel un participant est employé sera prise en compte pour établir le degré de priorité et le montant de l'aide fournie. Le degré de priorité d'un participant qui travaille dans une organisation régionale de la protection des végétaux (ORPV) ou dans une organisation régionale ou internationale sera très faible car son organisation est censée lui fournir une assistance.

Dans tous les cas, la décision finale concernant le choix des participants qui bénéficieront d'une aide, et le montant de celle-ci, sera prise par le Secrétariat de la CIPV.

Instructions relatives à la présentation des candidatures

Pour être acceptées, les candidatures doivent être présentées par les gouvernements ou par les organisations nationales ou régionales de la protection des végétaux (ONPV ou ORPV). Elles doivent être soumises par l'intermédiaire du point de contact de l'ONPV ou de l'ORPV concernée, tandis que les candidatures spontanées doivent être accompagnées d'une lettre de soutien émanant d'une autorité gouvernementale.

Une candidature ne peut être présentée que si le candidat a accepté la proposition, s'il est disponible pour participer aux réunions dont les dates figurent sur le [calendrier de la CIPV](#) et s'il peut allouer un temps suffisant à la tâche qui l'attend. Chaque candidature doit être accompagnée des documents suivants:

- **Le formulaire avec les coordonnées du candidat et un résumé de ses compétences, dûment rempli** - Toutes les sections doivent être remplies, y compris celles qui concernent les coordonnées, les études et la formation professionnelle. Les compétences du candidat dans un ou plusieurs des domaines de connaissances spécifiques souhaités doivent faire l'objet d'une description précise. Le fichier doit porter le nom suivant: **PAYS_NOM DU CANDIDAT_Prénom_DetailsCandidat**.
- **Le formulaire avec l'énoncé d'engagement, dûment rempli et signé** - Ce texte doit être lu attentivement par le candidat et faire l'objet d'une discussion entre le candidat et son employeur. Le formulaire doit ensuite être signé et soumis en même temps que la candidature (sous la forme d'un document scanné, par exemple un fichier PDF). Le fichier doit porter le nom suivant: **PAYS_NOM DU CANDIDAT_Prénom_Committment**.
- **Le curriculum vitae du candidat (CV)** - Le CV du candidat sous forme électronique (seulement un traitement de texte, par exemple un fichier MS Word). Le fichier doit porter le nom suivant : **PAYS_NOM DU CANDIDAT_Prénom_CV**.

- **Une lettre de motivation.** Le lettre de motivation du candidat sous forme électronique (seulement un traitement de texte, par exemple un fichier MS Word). Le fichier doit porter le nom suivant : **PAYS_NOM DU CANDIDAT_Prénom_Lettre_motivation**.
-

Les candidatures doivent être envoyées au Secrétariat de la CIPV par courrier électronique (ippc@fao.org) avant le **15 février 2014**. Le nom du pays ou de l'ORPV qui transmet la candidature et la mention « Call for Experts » seront indiqués en objet du message. Le CN examinera les candidatures et sélectionnera les experts en fonction de leur expérience. Les experts sélectionnés seront contactés par le Secrétariat une fois leur candidature confirmée.

Cordialement,



Brent Larson
Fonctionnaire chargé des normes
Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux

Pièces jointes:

2013-12_Call_Experts_01: *Coordonnées du candidat et résumé de ses compétences – Groupe de travail chargé d'élaborer une norme internationale relative au Déplacements internationaux de produits en bois et de produits artisanaux à base de bois (2008-008) (seulement en anglais)*
2013-12_Call_Experts_02: *Enoncé d'engagement*